



Paris, le 28 juin 2016

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

de M. Jean-Pierre BLAZY

Député-Maire de Gonesse

### **Référendum sur le projet de nouvel aéroport NOTRE-DAME-DES-LANDES**

**Jean-Pierre Blazy prend acte du vote en faveur du projet  
de nouvel aéroport**

**Et rappelle la nécessité d'un contrat d'engagement préalable à la mise  
en service de l'aéroport portant sur l'aménagement du territoire,  
l'environnement et la santé**

Les électeurs de Loire-Atlantique viennent de se prononcer à 55% en faveur du transfert de l'aéroport Nantes-Atlantique sur le site de Notre-Dame-des-Landes. Jean-Pierre Blazy salue la bonne participation puisque 1 électeur sur 2 s'est déplacé pour voter. Ce vote devrait permettre de sortir de l'impasse dans laquelle l'Etat se trouve depuis 2008.

La cartographie des résultats montre que le non est majoritaire au niveau des communes riveraines du futur site aéroportuaire et qui se trouvent sous l'axe des pistes. Plus on s'éloigne de celui-ci, plus le oui devient majoritaire même si sur Nantes le scrutin demeure serré.

Jean-Pierre Blazy prend acte de la validation d'un projet de nouvel aéroport à deux pistes, pourtant jugé surdimensionné par un récent rapport d'experts commandé par la ministre de l'Écologie. Il comprend certains arguments des opposants au projet d'autant plus qu'à ce jour aucun contrat d'engagement sur le volet environnemental, sanitaire et social n'a été conclu.

Or, comme il l'avait fait savoir auprès de la Commission du dialogue en 2013, il est indispensable que les pouvoirs publics prévoient ce contrat d'engagement préalablement à la mise en service de l'aéroport. La

proposition de mesures d'accompagnement prises par l'aéroport vis-à-vis de son territoire d'implantation est la condition a minima de son acceptabilité sociale. Si ne figurent pas dans ce contrat des engagements évaluables et contrôlables sous une gouvernance à définir, on reproduira les erreurs commises autour des aéroports parisiens.

Si l'on prend le volet environnemental, il y a lieu de traiter en priorité la question sensible des vols de nuit, nuisance la plus mal ressentie par les populations riveraines. Il faut déterminer en amont de la réalisation du projet l'interdiction des vols de nuit.

Le contrat d'engagement du nouvel aéroport Nantes-Notre-Dame-des-Landes doit poser les conditions d'accompagnement d'un aéroport, qui ne saurait être conçu sans éviter les erreurs passées identifiées. Pour Jean-Pierre Blazy, elles relèvent d'une maîtrise foncière immédiate, d'une politique concertée de développement local, d'une conception nouvelle de l'aménagement (plus soucieuse des besoins des employés et des riverains d'un aéroport), de la gouvernance du territoire du projet préfigurée le plus rapidement possible (mise en place d'instances de coopération territoriale, d'économie mixte, et de concertation destinées à maîtriser l'aménagement du territoire étendu soumis à l'influence de l'aéroport), de la mise en place d'information régulière, consultation et concertation.

### **Contact presse**

Lucas FAINSILBER, Assistant parlementaire

01.40.63.48.29/ 06.

[jtblazy@assemblee-nationale.fr](mailto:jtblazy@assemblee-nationale.fr)